



RECU EN PREFECTURE

Le 07 juillet 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200703-D00609310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 3 juillet 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Hugues ROUX en qualité de Doyen puis de Mme Anne VIGNOT, Maire.

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Eric ALAUZET, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Julie BOUCON, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire : M. Nathan SOURISSEAU.

Absents : M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Marc FAIVRE.

Procurations de vote : M. Benoît CYPRIANI à M. Anthony POULIN, M. Jean-Marc FAIVRE à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 2. Election du Maire

Election du Maire

Rapporteur : M. Jean-Hugues ROUX, Doyen d'âge

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Maire a lieu sous la présidence du plus âgé des membres du Conseil Municipal élu, M. Jean-Hugues ROUX.

Sur proposition du Doyen d'âge, le Conseil Municipal a choisi deux scrutateurs pour les opérations de vote et de dépouillement des bulletins.

M. Jean-Hugues ROUX, Doyen d'âge, rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président de séance présente les modalités d'élection du Maire et, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ces modalités.

Le président de séance procède à un appel à candidatures :

M. Nathan SOURISSEAU, au titre de la liste « Besançon par nature » a proposé la candidature de Mme Anne VIGNOT.

Le Conseil Municipal désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote et du dépouillement : M. Nathan SOURISSEAU et Mme Julie BOUCON

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 55
- Bulletins blancs : 15
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21

Mme Anne VIGNOT obtient 40 voix.

M. Jean-Hugues ROUX, Doyen d'âge, déclare Mme Anne VIGNOT élue Maire de la Ville de Besançon, celle-ci ayant obtenue la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT.